Avant-propos

Luc Coene,
Gouverneur

La crise financière qui sévit depuis 2008 a fait clairement ressortir la nécessité d'améliorer l'organisation et la pratique du contrôle des institutions financières. Tant au niveau européen qu'au niveau belge, les autorités ont été amenées à repenser celles-ci en profondeur.

À l'échelon européen, le Système européen de supervision financière (SESF) a vu le jour le 1er janvier 2011. Il est Composé du Conseil européen des risques systémiques, organe européen de supervision macroprudentielle, ainsi que de trois Autorités européennes de surveillance chargées de renforcer la supervision microprudentielle en Europe dans les domaines respectivement des banques, des assurances et des marchés financiers.

Dès 2010, s'inspirant des évolutions observées dans plusieurs pays de l'Union européenne et en se fondant sur les recommandations de la Commission spéciale chargée d'examiner la crise financière et bancaire et du Comité Lamfalussy, les autorités belges ont quant à elles décidé de faire évoluer le contrôle du secteur financier, et plus spécifiquement l'interaction entre la Banque et l'ex-Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA), vers un modèle bipolaire, dit modèle « *twin peaks* ».

Cette évolution a eu lieu en deux temps. Après une phase transitoire marquée par la création d'un Comité des risques et établissements financiers systémiques (CREFS) composé des membres des comités de direction de la Banque et de la CBFA, l'arrêté royal du 31 mars 2011 a confié à la Banque l'ensemble des fonctions de contrôle macroprudentiel et microprudentiel pour les banques et les assurances[1]. La CBFA, rebaptisée FSMA (Financial Services and Markets Authority – Autorité des services et marchés financiers), se trouve pour sa part chargée du contrôle des marchés financiers, des instruments de placement, de la commercialisation de produits financiers et des règles de conduite applicables aux acteurs du secteur financier, ainsi que de la protection des consommateurs de services financiers. Cet arrêté est entré en vigueur le 1er avril 2011, date à laquelle près de 200 collaborateurs de l'ex-CBFA ont été transférés à la Banque pour assurer la continuité de l'activité de contrôle.

Cette date marque donc un tournant majeur dans l'histoire de notre entreprise, car elle s'accompagne de la reprise d'un métier entièrement nouveau, particulièrement délicat et d'une grande importance pour la société dans son ensemble. Il s'agissait donc là, et il s'agit toujours d'un défi important pour la Banque. En effet, nous ne pouvions nous contenter de nous adjoindre cette activité comme une simple tâche supplémentaire parmi la large gamme de celles que la Banque remplit déjà. En reprenant le contrôle prudentiel, nous avions le devoir d'y imprimer de nouveaux accents en faisant bénéficier cette mission de l'expertise, des compétences et des données présentes à la Banque. Il nous fallait donc favoriser la transversalité, les pollinisations croisées, la circulation de

(1) Le contrôle microprudentiel des pensions reste provisoirement à la FSMA.

l'information, qui constitue, en la matière, une question cruciale. Nous avons organisé un exercice de réflexion collective destiné à concevoir l'organisation la plus efficace possible de cette activité dans son nouvel environnement. Le présent rapport vous dévoile les principes qui ont présidé à la nouvelle organisation et détaille comment ceux-ci ont été traduits dans notre activité quotidienne et dans notre organigramme.

Il ne s'agissait toutefois pas seulement d'un défi conceptuel. Il a fallu intégrer le personnel nouveau et lui donner les moyens de travailler dans les meilleures conditions. Nous avons aussi dû ajouter la nouvelle charge de travail dans le fonctionnement de l'entreprise et en particulier du Comité de direction. Pour pouvoir fonctionner efficacement dans la nouvelle configuration, nous avons introduit des réformes dont la moindre n'est pas l'instauration d'un secrétariat général, qui assume dorénavant d'une bonne part des tâches purement organisationnelles. Vis-à-vis du Comité de direction, il prend aussi en charge la gestion des agendas, des procès-verbaux, de la distribution des dossiers, suit l'exécution des décisions et veille à leur communication vers l'extérieur.

Il faut rappeler que cette réforme a touché la Banque alors que la crise financière se prolongeait et que se déchaînait la crise des dettes souveraines. À travers toute l'Europe, les banques centrales ont été sur la brèche sans discontinuer, en déployant toute la gamme des outils dont elles disposent. Tout cela a contribué à faire de 2011 une année de mobilisation exceptionnelle pour la Banque, et cela dans tous ses secteurs d'activité. Le rapport sur l'évolution économique et financière et le rapport sur la stabilité financière et le contrôle prudentiel décrivent les développements de la crise et leur impact sur les politiques monétaire et prudentielle de la Banque. Dans le contexte mouvant que j'ai décrit, la première partie du présent rapport d'entreprise refait le point sur l'ensemble des activités de la Banque. Conformément à la législation en la matière, le rapport de gestion se complète cette année d'un rapport de rémunération.

La Banque dans son ensemble est au service de la société et la valeur de ce service se mesure entre autres à l'aune de son efficacité. Dans les tâches qu'elle accomplit depuis 1850, dans celles qu'elle exerce au sein de l'Eurosystème depuis la naissance de l'euro ou qui lui ont été confiées par le législateur comme les nouvelles missions de stabilité financière qu'elle a prises en charge en 2011, la Banque continuera à viser le plus haut niveau de qualité et d'efficience.